AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 912-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 mai 2020, le règlement suivant :

912-01 – Règlement amendant le Règlement 912 de gestion contractuelle;

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 9 JUIN 2020.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS